

NETBOOSTER
Société Anonyme au capital de 557.528,10 euros
Siège social : 11, rue Dieu - 75010 PARIS
R.C.S. PARIS 418.267.704

AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les Actionnaires de la société NETBOOSTER sont convoqués en assemblée ordinaire annuelle et extraordinaire le mardi 12 juin 2007 à 10 heures, au cabinet de Maître Didier Chambeau - Avocat à la Cour – GIE Lerins – 64, rue la Boétie – 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, incluant le rapport sur les comptes consolidés ainsi que le tableau relatif aux délégations en matière d'augmentation de capital auquel est annexé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil ainsi que des procédures de contrôles internes mise en place par la société
- Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôles internes mise en place par la société,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- Affectation du résultat
- Conventions de l'article L. 225-38 à L.225-40 du Code de Commerce
- Démission de M. Jean-Yves HANS de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau co-commissaire au comptes titulaire,
- Démission de M. Yves TUBIANA de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un nouveau co-commissaire au comptes suppléant.

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Mise en conformité des statuts avec le décret du 11 décembre 2006
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales
- Questions Diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur qui souhaitent assister personnellement à cette assemblée pourront obtenir une carte d'admission auprès de la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 Nantes Cedex 3. Pour pouvoir être satisfaites, les demandes devront être reçues au plus tard cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Pour pouvoir voter par correspondance ou par procuration, les titulaires d'actions devront, le cas échéant, demander par lettre les formulaires de vote par correspondance ou par procuration, adressée à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3 de telle sorte que la demande soit reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 NANTES Cedex 3 dans un délai de trois jours au moins avant l'assemblée générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Conseil d'Administration.